



## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### TRAGÉDIE DE CRANS-MONTANA

## **Rencontre entre les familles vaudoises, le Conseil d'Etat et le président de la Confédération**

**Mercredi en fin d'après-midi, le président de la Confédération et le Conseil d'Etat vaudois, *in corpore*, ont rencontré les familles vaudoises touchées par la tragédie de Crans-Montana. Deux mois après cette tragédie, le Conseil d'Etat a tenu à rencontrer ces familles pour les entendre et leur faire part de son soutien et à cette occasion, il a annoncé sa participation à hauteur de 7 millions de francs à la Fondation valaisanne Beloved. Celle-ci apportera un soutien financier sur le long terme à toutes les victimes, à leurs proches et aux autres personnes touchées par cet événement.**

Mercredi 4 mars 2026, en fin d'après-midi, les familles vaudoises touchées par la tragédie du 1<sup>er</sup> janvier à Crans Montana ont pu rencontrer Guy Parmelin, président de la Confédération, les membres du Conseil d'Etat vaudois, *in corpore*, les syndiques et syndics de leurs communes de domicile, ainsi que plusieurs spécialistes (LAVI, santé publique, action sociale, SUVA, etc.) impliqués dans la gestion des conséquences de ce drame. Le canton de Vaud a été fortement impacté par cet événement, puisqu'il déplore 21 personnes décédées et 28 personnes blessées, dont certaines très grièvement.

Le président de la Confédération a exprimé sa sympathie aux personnes présentes. Il a indiqué avoir rendu visite à des victimes hospitalisées en Suisse, en Italie et récemment en Belgique, et s'être entretenu avec leurs familles. A leur contact, il a pu mesurer l'ampleur du drame vécu par toutes ces personnes. Plus de deux mois après les faits, ses pensées vont à toutes celles et à tous ceux qui ont perdu la vie ou une partie de leur vie dans cet incendie. Conscient que les familles craignent d'être oubliées, il a déclaré qu'il fallait garder les victimes en mémoire, par respect pour elles, pour la vie, et pour se rappeler que la sécurité n'est pas une option, mais une obligation.

Il comprend le chagrin, la colère, l'impatience et les questions restées sans réponse.

Outre les soins, la justice est au centre de ses préoccupations. Le président de la Confédération attend d'elle qu'elle soit impartiale, indépendante, cohérente et respectueuse du droit. Compte tenu du calendrier judiciaire et du temps dévolu à la procédure, les cantons de Vaud et du Valais ont pris des mesures exceptionnelles permettant aux familles de faire face aux besoins immédiats. La Confédération a en outre demandé au Parlement des crédits supplémentaires afin de soutenir au mieux les victimes et leurs proches. Le Conseil fédéral a ainsi décidé d'une contribution extraordinaire de solidarité afin de soutenir les familles des défunts et les blessés hospitalisés. Il a également proposé une loi fédérale urgente afin de compléter les mesures d'aide existantes, dont les limites sont rapidement apparues face à un drame de cette ampleur.

Le Conseil d'Etat, par la voix de sa présidente, Christelle Luisier Brodard, a rappelé aux personnes présentes que les membres du Gouvernement partagent leur peine et mettent tout en œuvre pour les soutenir, les accompagner et leur permettre d'accéder aux prestations d'urgence fournies par le Centre LAVI. Afin de garantir aux victimes, à leurs proches et aux autres personnes directement impactées par cet événement, dont les intervenants dans la gestion de l'incendie ou de la prise en charge des victimes, un appui financier sur le long terme, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer une subvention de 7 millions de francs à la Fondation Beloved, créée par le Canton du Valais, sous réserve d'une acceptation par le Grand Conseil, comme le veut la loi. Cette fondation d'aide aux victimes de l'incendie de Crans Montana apportera un soutien financier, coordonné avec d'autres éventuelles prises en charge ciblées, non bureaucratiques et rapides. Ce soutien est destiné à répondre, à titre provisoire ou définitif, à un besoin avéré et urgent de couverture de frais qui n'est peu ou pas suffisamment rapidement pris en charge par les autres prestataires.

Les centres LAVI offrent un accompagnement complet aux victimes et à leurs proches: soutien psychologique, juridique et aide financière pour les frais de transport et d'hébergement, en Suisse comme à l'étranger. Cette prestation, garantie par les Cantons, est encadrée par la Loi sur l'aide aux victimes. Dans le canton de Vaud, les personnes concernées peuvent contacter le 021 631 03 95 pour obtenir des informations sur les aides disponibles et leurs droits. Cette ligne est ouverte aux victimes directes, à leurs proches, mais aussi aux témoins sur place et amis proches touchés par le drame — les personnes rescapées ou n'ayant pas encore contacté un centre LAVI peuvent encore le faire à tout moment. Pour les personnes plus indirectement affectées, leur médecin traitant, la CTMG (0848 133 133), le 143 (143.ch) pour les adultes ou le 147 (147.ch) pour les plus jeunes restent disponibles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2026

CHANC, Jean-Christophe Sauterel, vice-chancelier, porte-parole du Conseil d'Etat, 079 705 29 91